



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Algérie

2024

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	ALGÉRIE	FRANCE
Superficie	km ² - 2021 ⁽²⁾	2 381 741	543 965⁽¹⁾
Population	Mhab et évolution 2021/2022 ⁽²⁾	44,9 +1,6%	68 +0,3%
Indice de développement humain (IDH)	2021 ⁽³⁾	0,745 91 ^e rang mondial	0,903 28 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	MdUSD courants - 2022 ⁽²⁾	195	2 783
Taux de croissance du PIB	% - 2021/2022 ⁽²⁾	+ 3,2	+ 2,5%
PIB / habitant	USD courants - 2022 ⁽²⁾	4 343	40 886
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2022 ⁽²⁾	11,6	1,9
Surface agricole utilisée (SAU) ⁽⁴⁾	Mha - 2021	8,5⁽⁵⁾	28,6⁽⁶⁾
Surface arable	Mha - 2021 ⁽⁶⁾	7,5	17,9
Surface forestière	Mha - 2021 ⁽²⁾	2	17,3
Balance commerciale tous secteurs	France : Md€ - 2022 ⁽⁷⁾ Algérie : Md€ - 2022 ⁽⁸⁾	+ 28,1	-194,9
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁹⁾	France : Md€ - 2022 ⁽⁷⁾ Algérie : Md€ - 2021 ⁽⁸⁾	Export : 0,3 Import : 9,8 Solde : -9,5	Export : 83,4 Import : 74 Solde : +9,4
Exportations agricoles et agroalimentaires vers l'autre pays ⁽⁹⁾	M€ - 2022 ⁽⁷⁾ Variation 2021-2022	France depuis Algérie : 47 -13,2%	France vers Algérie : 1 332 + 49,3%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁹⁾	2022 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	0,1% des importations françaises 76^e fournisseur de la France	13,5% des importations algériennes 2^e fournisseur de l'Algérie
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁹⁾	2022 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	1,6% des exportations françaises 13^e client de la France	14,3% des exportations algériennes 2^e client de l'Algérie

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. Banque mondiale

3. Rapport sur le développement humain 2021/2022

4. La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)

5. Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement rural

6. FAO

7. Douanes françaises, Trade Data Monitor

8. Douanes mondiales disponibles, Trade Data Monitor

9. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, le bois et dérivés, le biodiésel

Ce qu'il faut retenir

- L'Algérie étant en grande partie désertique, seules 20% des surfaces sont utilisées pour l'agriculture, les parcours steppiques et la forêt. Les contraintes climatiques conjuguées à la rareté des ressources en terres fertiles et en eau ne permettent pas à l'agriculture du pays de répondre pleinement à ses besoins alimentaires.
- L'Algérie est dépendante des importations (déficit de la balance commerciale agricole et agroalimentaire de 9,5 Md€ en 2022), particulièrement en céréales et poudre de lait. La France est son 2^e fournisseur agricole et agroalimentaire, en particulier de blé tendre et de bovins vivants, mais voit sa position menacée, dépassée par le Brésil, parfois par l'Argentine, et subit une concurrence accrue de la part de la Russie et des pays de la mer Noire sur le blé.
- Le secteur agricole et agroalimentaire est prioritaire pour les autorités algériennes afin de réduire la dépendance et la facture alimentaires et diversifier l'économie, trop dépendante des hydrocarbures. Ce secteur bénéficie depuis le début des années 2000 d'ambitieux programmes de développement agricole et rural. Le plan d'action en vigueur met l'accent sur le développement de l'agriculture saharienne, au moyen de la création de grands périmètres irrigués.
- L'industrie agroalimentaire connaît aussi un important développement, tirée par un secteur privé formé de PME et de grands groupes industriels. Les industries agroalimentaires algériennes fonctionnent majoritairement avec des matières premières importées. Cependant, il y a une volonté du gouvernement de travailler davantage avec des matières premières locales, afin de réduire la facture des importations. De grandes entreprises françaises sont présentes en Algérie, telles que Danone, Castel, Bel, Lactalis et Avril.
- Le secteur de la pêche, également prioritaire, bénéficie d'une « Stratégie nationale pour l'économie bleue », mêlant des objectifs économiques, environnementaux et de formation.
- La coopération franco-algérienne dans le secteur agricole est active dans un cadre bilatéral, avec la relance du comité mixte agricole algéro-français en janvier 2023, ou via des programmes européens ou multilatéraux. Elle couvre des domaines variés : enseignement et recherche, vétérinaire et phytosanitaire, pêche et aquaculture, indications géographiques, économie des filières, production agricole, développement rural, etc.

Production agricole

Principales productions agricoles

La population algérienne est évaluée à 44,9 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2022. Bien qu'en baisse depuis 2017, l'accroissement naturel de la natalité (+1,93% par an) entraîne une hausse régulière et importante des besoins alimentaires.

L'Algérie est en grande partie désertique: sur une surface totale de 238 millions d'hectares (Mha), la superficie utilisée par l'agriculture est de 48,7 Mha, soit 20%. Sur ces 48,7 Mha, il est d'usage de distinguer la partie Sud, composée des hauts plateaux et des oasis et qui représente une surface de 32,7 Mha essentiellement consacrée à l'élevage ovin nomade et pastoral, du Tell, les plaines du Nord de l'Atlas Tellien. Le Tell, d'une superficie de 16,01 Mha, se partage entre 4,7 Mha de surfaces forestières, 2,8 Mha de surfaces alfatières et **8,51 Mha de surface agricole utile (SAU)**⁽²⁾.

Ces 8,5 Mha sont divisés en 5,8 Mha de terres privées et 2,7 Mha de terres étatiques, en grande partie confiées à des exploitants par le biais de concessions. La politique actuelle **visé à développer de grands périmètres irrigués au Sahara**, également par le biais de concessions. La réalisation de ces périmètres nécessitera du temps, les surfaces aménagées ne sont pas connues mais peuvent être estimées à quelques centaines de milliers d'ha.

Il n'y a pas eu de recensement agricole depuis 2001. Selon les informations disponibles, l'Algérie compte environ 1 million d'exploitations agricoles, dont 50% ont moins de 20 ha, avec une taille moyenne de 8 ha. Environ 800 000 exploitations sont de statut privé et occupent 69% de la SAU. 100 000 sont exploitées par concession de domaine privé de l'État (30% de la SAU), le reste étant des fermes pilotes d'État ou exploitées par les instituts et organismes de recherche ou développement.

2. Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement rural

La nature du relief et les conditions bioclimatiques difficiles (sécheresse, aléas climatiques) constituent des facteurs limitants de l'agriculture algérienne. Le secteur agricole souffre d'une productivité insuffisante et d'un manque d'infrastructures, restant pénalisé par la faiblesse des investissements, la sous-mécanisation des exploitations, ainsi que des manques en matière de pratiques culturales. Ainsi, 38% de la SAU (3,2Mha) sont laissés en jachère dans le cadre d'assolements, mais aussi en l'absence d'exploitant (exode rural, indivisions).

Majoritairement situées dans le nord de l'Algérie, les céréales occupent 38% de la SAU et ¾ des cultures herbacées. Le blé dur domine (42%), suivi par l'orge (38%) et le blé tendre (18%). Ceci correspond aux potentialités agromonomiques du pays. Les handicaps naturels entraînent une faible productivité (15 qtx/ha), même si les rendements ont augmenté avec la mise en place de politiques agricoles. De plus, une partie variable des surfaces emblavées, pouvant atteindre 50% en cas de sécheresse, n'est pas récoltée.

Les superficies consacrées à la pomme de terre ont augmenté de 42% sur la période 2010-2017 (de 105 000 à 149 000 ha), s'accompagnant d'une hausse de la production de 47%. L'Algérie est devenue autosuffisante, voire légèrement exportatrice, mais cette production souffre de fortes variations conjoncturelles des prix. Le pays reste cependant importateur de semences et plants.

Le **cheptel national** est constitué de 19 millions d'ovins, de 4,8M de caprins, de 1,9M de bovins et de 385 000 camélins. L'élevage ovin est extensif, conduit en système pastoral, en grande partie sur les hauts plateaux. Les effectifs bovins sont en baisse depuis 2015 (passés de 2,2M de têtes à moins de 2M en 2019). La filière bovine demeure traditionnelle: transactions entre bouchers et maquignons, abattoirs et ateliers de transformation peu développés, absence de filière industrielle.

La **production laitière** fait l'objet d'un programme d'aides spécifiques aux éleveurs pour sa modernisation et l'augmentation de sa production (aides aux investissements, primes incitatives à la production et à la livraison, importation de génétique), mais reste très largement en deçà des besoins de la consommation locale. L'Algérie importe 60% de sa consommation de lait sous forme de poudre. La croissance annuelle moyenne du marché des produits laitiers est estimée à 20% depuis 5 ans. Celle-ci est en effet soutenue par un prix subventionné pour le lait pasteurisé en sachet (LPS) à 25 dinars (0,17€) le litre. Du lait de qualité est par ailleurs commercialisé à prix libre. Des réflexions sont en cours pour revoir le système de primes

(actuellement octroyées pour chaque litre de lait livré) et passer à un mode d'aide directe à l'alimentation du bétail. Certaines entreprises laitières (notamment Danone, GIPLAIT, Lactalis) s'investissent en faveur du développement de la production locale.

Pêche

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture présente des atouts et des potentialités: 1600km de côtes, 9,5Mha de zones de pêche et d'aquaculture exploitables, 39 ports et abris de pêche, 4500 bateaux de pêche, 78000 emplois directs ou induits. Les débarquements avoisinent les 100 000 tonnes/an, la sardine constituant 70% de ces débarquements, et couvrent 80% de la consommation nationale. Cependant, malgré des investissements publics et privés soutenus durant la dernière décennie (évalués à 60Md de dinars, soit 6,4 M€³) consacrés aux infrastructures et à l'augmentation de la flotte, le secteur montre des faiblesses: la flotte de pêche, vieillissante, n'est que partiellement modernisée, les cessations d'activité sont fréquentes, et comme souvent ailleurs en Méditerranée, les ressources halieutiques sont en voie de raréfaction.

Industries agroalimentaires

L'industrie agroalimentaire emploie près de 700 000 personnes, soit 10% de la population active, et contribue à plus de 50% du PIB hors hydrocarbures. Il s'agit de la 2^e industrie du pays, après celle de l'énergie, qui représente 40% du chiffre d'affaires total des industries algériennes hors hydrocarbures. Les principales industries céréalière, laitière et sucrière fonctionnent avec une matière première majoritairement importée.

On dénombre plusieurs milliers d'entreprises alimentaires de toutes tailles, mais l'essentiel de la production est assuré par quelques grandes entreprises et quelques dizaines d'entreprises de taille moyenne.

Dans le secteur de la transformation des céréales, interviennent des moulins publics (Agrodiv, et sa filiale Eriad), des dizaines de moulins privés et quelques gros producteurs, dont certains sont devenus des groupes alimentaires (SIM, Benamor, Amour, Metidji, Harbour, Sopi, Moula, La Belle, Sosemie, etc.).

Dans le secteur laitier, on compte GIPLAIT et plus de 100 entreprises privées de taille variable. Certains secteurs, comme celui des yaourts, sont dominés par quelques sociétés: Soummam (40% du marché) et Danone (25% du marché). La situation est analogue dans le secteur des fromages fondus, où Bel domine devant quelques entreprises algériennes (Algérie crème, Fitalait, Priplait, etc.).

3.1 DZD = 0,006396 €

Pour les boissons, on compte près de 700 entreprises, dont une trentaine d'entreprises importantes, parmi lesquelles quelques leaders (Castel, Fruital, ABC Pepsi, Hamoud Boualem, IFRI...) qui assurent l'essentiel de la production.

Pour le sucre, Cevital contrôle près de 80% du marché devant le groupe Berrahal d'Oran, la Sorasucre d'Annaba et la co-entreprise Groupe La Belle-Cristal Union.

Après avoir été le fait du secteur public, la part de marché des industries agroalimentaires publiques est passée en moyenne de 24% en 1999 à 5% en 2020 (mouvement de privatisation des entreprises publiques lancé par une ordonnance de 2001). Cependant, les Entreprises publiques économiques (EPE), détenues à 100% par l'État mais soumises à un fonctionnement de type privé, continuent de fonctionner et doivent assumer certaines missions comme la fourniture des produits à prix administrés dont la production n'est souvent pas rentable (LPS-lait pasteurisé en sachets, farine, semoule). Les EPE sous tutelle du ministère de l'Agriculture et du Développement rural sont :

- le 15 filiales du groupe LAIT (GIPLAIT);
- le groupe Agro logistique (AGROLOG), constitué d'un portefeuille d'entreprises dans des secteurs variés;
- le Groupe valorisation des produits agricoles (GVAPRO), chargé du suivi, du développement et de la coordination des filières de production et de valorisation des produits agricoles, qui dispose de 74 fermes pilotes;

- le Groupe génie rural (G.G.R.), chargé d'appliquer les décisions gouvernementales de prise en charge des zones rurales.

Les investissements français occupent une place importante dans le secteur agroalimentaire algérien :

- Danone est présent depuis 2001, associé à la société Djurdjura qu'il a par la suite absorbée pour former le groupe Danone Djurdjura Algérie. Ses productions sont les produits laitiers frais, la nutrition infantile et la nutrition médicale, concentrées sur le site d'Akbou en Kabylie;
- BEL est présent en Algérie depuis 2002, d'abord au travers d'activité de sous-traitance, puis depuis 2007 avec la mise en œuvre d'une usine à Koléa (wilaya de Tipasa) employant près de 800 personnes. Son activité est dominée par les fromages fondus;
- Lactalis s'est installé en Algérie en 2007 à Beni Tamou (région de Blida), pour la production de camemberts, parallèlement à une activité de lait subventionné en contrat avec l'État;
- le groupe Castel a construit un site de production à Oran (brasserie et Coca-Cola), a pris une participation à hauteur de 65% dans la société « la Bavaroise » à Annaba, et a repris en 2020 le groupe Rouiba, spécialisé dans les jus de fruits;
- le groupe Avril, via sa marque Lesieur, a construit en partenariat avec le groupe algérien Djadi une usine de mayonnaise à Tessala El Merdja (wilaya de Blida), qui a commencé son activité en 2018 et produit environ 6000 tonnes par an de mayonnaise.

Politique agricole, développement rural et pêche

Le secteur agricole et agroalimentaire est une priorité du gouvernement. Il bénéficie depuis 2000 de programmes successifs et complémentaires: Programme national de développement de l'agriculture (PNDA) en 2000, Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) en 2002. En 2008, la politique de renouveau agricole et rural (PRAR) réaménage les programmes précédents, autour de 3 piliers: le renouveau agricole (intensification et modernisation des productions, mise en place d'un système de régulation des marchés, mesures d'incitation et de sécurisation de l'activité agricole), le renouveau rural (développement des espaces ruraux, notamment des régions difficiles et marginalisées de montagne, de steppe et des régions sahariennes), et le Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique (PRCHAT - programmes de formation). Un autre volet est consacré à l'octroi de concessions de longue durée (moyenne de 40 ans) pour les terres du domaine privé de l'État⁴, afin de

permettre progressivement la constitution d'exploitations de plus grande taille. En 2015, le plan FILAHA, tout en reprenant les principes des programmes précédents, met la priorité sur une augmentation de la production dans un contexte de baisse des recettes pétrolières rendant nécessaire la diversification de l'économie et la réduction des importations agricoles.

En 2020, la feuille de route gouvernementale pour la relance et le développement des activités du secteur de l'agriculture et du développement rural repose sur deux axes :

- **Le développement de la production agricole**, pour améliorer la sécurité alimentaire et alléger la facture d'importation, ciblant notamment les filières stratégiques (céréales, oléagineux, maïs, produits sucriers, élevage, production laitière), la mise en place de mécanismes de régulation du marché des produits agricoles et

4. Le domaine privé de l'État correspond à 3 Mha issus de la colonisation privée, qui ont été nationalisés en 1963.

l'encouragement à l'installation d'usines de transformation des produits agricoles dans les zones de production agricole.

- **Le développement de l'agriculture saharienne** afin d'assurer 30 à 50% des besoins nationaux, palliant ainsi les difficultés liées à la disponibilité du foncier au Nord, au moyen de la création de grands périmètres irrigués bénéficiant des importantes réserves d'eaux phréatiques. Pour cela, priorité est donnée au développement des filières stratégiques, qui ont un impact sur l'économie nationale en termes d'importations, ainsi qu'au développement des cultures oléagineuses, du maïs et de la betterave sucrière. L'objectif est d'arriver à consacrer un million d'hectares à ces cultures stratégiques avec l'apport des grands périmètres irrigués. Par ailleurs, un Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS) est créé pour la promotion de l'investissement au travers de l'attribution du foncier. Il forme un guichet unique mis à la disposition des investisseurs pour le développement des récoltes stratégiques.

Un ministère de la pêche et des productions halieutiques est individualisé pour mettre en œuvre une politique d'augmentation de la production au travers du développement de l'aquaculture et de la pêche de grand large, qui doit aussi prendre en compte la gestion durable et responsable des activités de pêche maritime, ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des professionnels du secteur.

Il s'agit de la « **Stratégie nationale pour l'économie bleue** » (**SNEB**), qui s'insère dans la stratégie globale de diversification économique du pays, et vise à créer de la valeur et des emplois de façon durable. La SNEB, basée sur le capital maritime et littoral, comprend des activités économiques, mais aussi d'autres objectifs (défense, environnement, formation).

Il convient de souligner le rôle des offices dans l'approvisionnement en produits agricoles et la régulation du marché. Ainsi, l'**Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC)** est le bras opérationnel des politiques agricoles à l'amont (en tant que guichet unique et apportant encadrement et vulgarisation technique) et à l'aval de la filière céréales: acteur du commerce extérieur, l'office gère les accords passés entre l'Algérie et les pays exportateurs, prospecte et a l'exclusivité de l'achat, par voie d'appel d'offres, des céréales, du riz et des légumes secs. L'**Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL)**, l'**Office national de l'alimentation du bétail (ONAB)** et l'**Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (ONILEV)** ont un rôle analogue pour les filières concernées. La création d'un **office chargé de l'achat auprès des agriculteurs de toutes les récoltes** agricoles de large consommation, fruits et légumes compris, pouvant être stockées, comme l'oignon, l'ail et la pomme de terre, a été annoncée en mai 2023 en vue d'assurer l'équilibre du marché national.

Échanges commerciaux

Balance commerciale de l'Algérie⁽⁵⁾⁽⁶⁾

Les importations agricoles et agroalimentaires de l'Algérie sont élevées et en hausse constante, passées de 7,1 Md€ en 2020 à 9,8 Md€ en 2022, soit +24% sur la dernière année. À l'inverse, ses exportations sont faibles, de l'ordre de 328 M€ en 2022, après un pic à 369 M€ en 2021. Il en résulte un **déficit élevé et en hausse**, passé de 6,8 Md€ en 2020 à 9,5 Md€ en 2022.

Plus précisément, les **importations** algériennes sont **dominées par les céréales** qui représentent près de 30% (le blé tendre pour 20%, mais aussi le blé dur pour 7% et l'orge pour 2%), la **poudre de lait** (13%), l'**huile** (10%), le maïs (8%) et le sucre (8%).

Concernant les **fournisseurs** de l'Algérie, trois pays alimentent plus d'un tiers du marché algérien: le **Brésil** (1,67 Md€, soit 17% de parts de marché), la **France** (1,33 Md€,

soit 14% de parts de marché), l'**Argentine** (1,25 Md€, soit 13% de parts de marché). Après avoir longtemps été en tête, la France s'est vue dépassée en 2021 par le Brésil et l'Argentine, avant de passer en 2^e position en 2022, le Brésil conservant la 1^{re} place. On constate une certaine spécialisation des produits pour ces trois pays: concernant le **Brésil**, 45% de ses exportations vers l'Algérie en 2022 étaient composées de **sucre** et 30% de **soja**; pour l'**Argentine**, le **maïs** représentait près de la moitié des ventes (49%) et le lait un quart (24%); enfin concernant la **France**, les **céréales**, essentiellement du **blé tendre**, pèsent pour 61%. L'**UE**, après avoir pesé pour 2 Md€ en 2020 et 2021, a vu ses ventes baisser de près de **20%** en **2022**, à 1,8 Md€, représentant 19% du marché. Les pertes de marché de la France, de l'Allemagne et de la Pologne, qui ont été d'importants fournisseurs de céréales, peuvent expliquer cette baisse. Après le trio de tête, les fournisseurs de l'Algérie sont le Canada, qui exporte du blé dur, la Nouvelle-Zélande, pour

5. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, le bois et dérivés, le biodiésel

6. Douanes mondiales disponibles, Trade Data Monitor

la poudre de lait, et la Bulgarie, qui se place depuis peu en important fournisseur de blé tendre.

Concernant les **exportations** algériennes, on note en 2022 l'importance du **sucre** (44%) qui est issu du raffinage de produits bruts importés effectué par des entreprises algériennes, notamment Cevital. Par ailleurs, les **fruits** représentent le poste de production locale le plus important, s'agissant essentiellement de **dattes**. L'Algérie exporte aussi des produits de la mer et de l'aquaculture (9%). Les principaux clients de l'Algérie en 2022 sont la **Jordanie** (53 M€, soit 16,3% des exportations algériennes), la **France** (47 M€, soit 14,3%), l'**Espagne** (44 M€, soit 13,4%) et le **Maroc** (35 M€, soit 10,8%).

Échanges commerciaux entre la France et l'Algérie⁽⁷⁾⁽⁸⁾

L'Algérie est le **13^e client** de la France en 2022 (elle était son 10^e client en 2020) et son **8^e client en pays tiers** (elle était son 4^e client en 2020). Les exportations françaises vers l'Algérie sont dominées par le **blé tendre**, qui pèse de façon constante pour environ 60% depuis 2019 (soit 806 M€ en 2022). Cette situation s'explique par des liens historiques et une bonne adaptation des blés français au marché algérien qui consomme le pain sous forme de baguettes. Le deuxième poste, les **animaux vivants**, représente 13% des exportations françaises vers l'Algérie en 2022. Il s'agit de **bovins**, génisses laitières et broutards destinés à l'engraissement. L'Algérie est notre 1^{er} débouché pays-tiers pour les animaux vivants et constitue un marché clé pour la filière. Le 3^e poste, le **lait et produits laitiers**, représente 5 à 7% de nos ventes selon les années pour des montants variables (55 M€ en 2021, 97 M€ en 2022). Il convient de noter que du lait produit en France peut être retenu comme venant d'un autre pays européen (ex. l'usine Danone de lait infantile est située aux Pays-Bas). Les principaux fournisseurs de lait en poudre de l'Algérie sont la Nouvelle-Zélande et l'Amérique

du Sud, mieux positionnées que la France et les pays de l'Union européenne pour des raisons de prix. Ainsi, la part de marché de la France est relativement faible (7,5%).

La part de marché de la France sur le blé tendre se réduit fortement. Alors que la France détenait traditionnellement 80 à 90% de ce marché de l'ordre de 1 Md€ (88% pour la campagne 2019-2020), sa part est descendue à des valeurs comprises entre 36 et 24%. Pour la campagne 2020-2021, il s'agissait d'un choix des opérateurs français, face à une récolte faible, qui ont préféré d'autres marchés, l'Europe du Nord (Allemagne, Pologne) ayant substitué la France. Mais en novembre 2021, l'Office algérien interprofessionnel des céréales (**OAIC**), qui a l'exclusivité des importations, a **modifié son cahier des charges** pour permettre l'entrée de grains punaisés en provenance de la **mer Noire**, ceci étant assorti d'un taux protéique plus élevé, défavorable aux blés français. Ainsi, pour la campagne d'importation de l'OAIC 2022-2023 (du 1^{er} juillet au 30 juin), qui s'est achevée avec près de 6,03 Mt importées, la France parvient d'une courte tête à demeurer le 1^{er} fournisseur de l'Algérie, mais le recours aux origines de la mer Noire s'est fortement affirmé depuis le mois de décembre 2022 allant jusqu'à représenter 82% des importations depuis. Au cumul, la France aura exporté près de 1,66 Mt (27,4% de parts de marché), soit une baisse de 180 000 tonnes par rapport à la campagne précédente. La Bulgarie vient immédiatement après avec 1,64 Mt (27,2% de parts de marché), suivie par la Russie avec 1,62 Mt (26,7% de parts de marché).

Les **importations françaises depuis l'Algérie** sont de l'ordre de **47 M€** en 2022 (54 M€ en 2021, soit une baisse de 13,2% en un an). Elles sont dominées par les fruits (65% de nos importations depuis l'Algérie, -16% en un an), essentiellement des **dattes**, et les eaux minérales (14%, +20% en un an).

Accords internationaux

L'Algérie est candidate à l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) depuis de nombreuses années, ses politiques visant la protection de sa production nationale ralentissent son adhésion.

Un **Accord d'association entre l'UE et l'Algérie** a été signé en 2002 et ratifié en 2005. Entré en vigueur en septembre 2005, il constitue le cadre juridique pour les relations entre les parties en matière politique, économique, commerciale, sociale et culturelle. Cet accord permet à

l'Algérie de bénéficier de la Politique européenne de voisinage depuis 2011 et de nombreux programmes de soutien: programmes d'assistance technique (notamment diversification de l'économie-DIVECO, initiative ENPARD-*European Neighbourhood Programme for agriculture and Rural Development*, Programme d'appui au secteur de l'agriculture en Algérie (PASA), programme d'appui à l'économie bleue – pêche et aquaculture), jumelages institutionnels, Technical Assistance and Information Exchange Instrument (TAIEX), etc.

7. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, le bois et dérivés, le biodiésel
8. Douanes françaises, Trade Data Monitor

Alger a accueilli en novembre 2013 la **première réunion des Ministres en charge de l'agriculture des pays du Dialogue 5+5 de la Méditerranée Occidentale** (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Portugal, Espagne, France, Italie et Malte). La réunion avait pour thème la sécurité alimentaire, cruciale pour la stabilité sociale et le développement équilibré des territoires, thèmes importants pour la stabilité de l'ensemble de la région.

L'Algérie est membre du **Centre international de hautes études agricoles méditerranéennes (CIHEAM)**, et a accueilli en février 2014 la réunion ministérielle avec notamment une session consacrée à l'agroécologie et au développement rural. De nombreux étudiants algériens suivent les formations dispensées par le CIHEAM, en particulier à l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM).

Elle est membre de l'**Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)** et impliquée dans la représentation sous-régionale de l'Organisation pour l'Afrique du Nord, établie pour couvrir les cinq pays membres de la région (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) et basée à Tunis.

L'Algérie est membre fondateur du **Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA)** qui permet d'animer le développement et la mise en œuvre de programmes régionaux de santé animale, et vise à améliorer la prévention et la lutte contre les principales maladies animales et les zoonoses dans le pourtour méditerranéen.

En matière de pêche, l'Algérie est également membre de la **Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)** qui vise la conservation des stocks halieutiques (hors thonidés) dans les eaux internationales de la mer Méditerranée (zone 37 de la FAO). Elle est également membre de la **Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)** chargée de la conservation des thons en mer Méditerranée, et notamment de la gestion du thon rouge.

Enfin, l'Algérie conduit des **programmes de coopération avec la FAO**. Pour la période 2019-2022, les domaines de coopération prioritaires cadrent avec les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, à travers le développement du secteur de l'agriculture, l'augmentation de la production et de la productivité agricole de façon durable, l'amélioration des chaînes de valeur agricoles et la pérennité des ressources naturelles et halieutiques, en accordant un intérêt particulier aux régions vulnérables dans le contexte du changement climatique.

Ce programme comporte aussi l'appui aux ressources humaines nationales veillant à son exécution, la valorisation des efforts des agriculteurs, des pêcheurs et des commerçants dans le cadre des engagements internationaux en vue de consolider la sécurité alimentaire et résorber la pauvreté.

Relations bilatérales

Une **convention de partenariat et de coopération** dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement rural avait été signée par les ministres chargés de l'agriculture des deux pays lors de la visite en Algérie du Président de la République française fin 2012. Elle avait été suivie par la tenue de la 1^{re} réunion du Comité mixte agricole algéro-français en 2013 à Alger, puis de la 2^e édition en 2014 à Paris.

La tenue du **5^e Comité intergouvernemental de haut niveau (CIHN) en octobre 2022 à Alger**, co-présidé par la Première ministre française avec la participation d'une quinzaine de membres du gouvernement, a été l'occasion d'une **rencontre bilatérale entre Marc Fesneau**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire **et son homologue algérien** Mohamed Abdelhafid Henni, ministre de l'Agriculture et du Développement rural. Ils ont alors

renouvelé la convention de partenariat et de coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement rural qui prévoit notamment des échanges de pratiques sur les questions d'organisation de filières (céréales, lait, viandes) et une coopération dans les domaines de l'enseignement agricole et de la santé publique vétérinaire.

La 3^e réunion du Comité mixte agricole algéro-français s'est tenue en janvier 2023. Réunissant une cinquantaine de personnes, elle s'est structurée en une séquence institutionnelle et une séquence économique qui ont permis d'aborder de nombreux sujets : sanitaire et phytosanitaire, enseignement et formation agricoles, recherche, agroécologie, forêt, filières agricoles (céréales, semences, bovins, lait) et investissements.

Enseignement, formation et recherche

Dans le secteur de **l'enseignement agricole**, la Direction de la formation agricole, de la recherche et de l'innovation (DFARI) du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) pour la partie algérienne et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) sont en discussion pour renouveler la **convention-cadre de coopération** signée en juin 2013. Ce document permet de construire un programme pluriannuel de coopération en matière d'enseignement agricole, d'enseignement supérieur et de recherche et dans le domaine vétérinaire.

Dans le passé, la collaboration a notamment porté sur l'appui à la création d'une cellule nationale d'ingénierie de formation au sein de la DFARI, à la production de référentiels métiers et la formation de chefs d'établissements et de chefs d'exploitation des établissements agricoles sous la tutelle du MADR. Depuis 2019, une action financée par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France à Alger porte sur la création d'un centre d'excellence dans le secteur laitier à Sétif afin de spécialiser des agronomes et vétérinaires pour répondre aux besoins exprimés par les responsables professionnels de cette filière.

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur agronomique**, il y a d'une part la formation des enseignants-chercheurs algériens au moyen de l'accueil de jeunes doctorants algériens au sein de laboratoires français et de la mobilité de chercheurs algériens et français entre les deux pays, et d'autre part la formation professionnelle au niveau des Instituts supérieurs de technologie appliquée (ISTA), formation en trois ans construite sur le modèle des IUT français, et des écoles d'ingénieurs. Les actions ont pour principal objectif la professionnalisation des écoles nationales supérieures algériennes grâce à la mise en réseau avec des écoles d'ingénieur françaises. Les activités sont notamment l'ingénierie pédagogique, le développement de ressources numériques pour la formation et la gouvernance, la relation des écoles avec le monde de l'entreprise et la professionnalisation des formations.

Dans le **secteur de la recherche**, l'Algérie est une composante de la stratégie méditerranéenne d'INRAe et du Cirad. Diverses conventions et accords-cadres bilatéraux de coopération les lient aux universités algériennes. Sur financement du SCAC, un programme consacré à la valorisation des blés sahariens et savoir-faire afférant est en cours, permettant d'amorcer une relation plus suivie entre l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA), INRAe et le Cirad. Une approche Méditerranée commune lancée par INRAe et le Cirad sur les questions

d'agroécologie et de gestion de l'eau permet d'associer les acteurs algériens à des partenaires marocains, tunisiens sur la question d'agriculture durable dans un contexte de changement climatique. Cette initiative de recherche contribue à l'objectif du gouvernement algérien d'internationaliser davantage sa recherche.

Sanitaire et phytosanitaire

Dans le **secteur vétérinaire**, la coopération est ancienne et soutenue. Quatre projets coordonnés par l'ENSV-FVI bénéficient d'un financement du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade (via le programme PROFAS):

- PROFAS Institut national de médecine vétérinaire (INMV) concernant l'appui au renforcement des capacités de diagnostic de confirmation des pathologies animales zoonotiques et à transmission vectorielle, démarré en 2021;
- PROFAS INMV sur l'appui au renforcement des capacités analytiques de contrôle génétique des matrices alimentaires d'origine animale et de détection quantitative des contaminations médicamenteuses et métalliques dans les produits animaux, démarré en 2022;
- PROFAS sur l'appui à la mise en place de dispositifs de formation des vétérinaires publics et privés, démarré en 2019;
- PROFAS concernant les produits de la pêche relevant également du secteur vétérinaire, le SCAC finance un projet d'appui à l'élaboration et au déploiement d'une politique publique de sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Dans le secteur de la **production végétale**, deux projets, également financés par le SCAC, sont en cours:

- Un programme de renforcement des capacités des laboratoires de l'Institut national de la protection des végétaux (INPV) en matière d'analyses réglementaires par la technique de biologie moléculaire avec l'ENSV-FVI. La demande d'expertise étant plus importante que prévu, une nouvelle convention est en cours de signature (PROFAS «INPV2») pour deux années d'activités supplémentaires;
- Un programme d'appui à la mise à niveau des systèmes algériens d'identification variétale et d'appréciation de la valeur agronomique et technologique entre le Centre national de contrôle et certifications des semences et des plants (CNCC) d'Algérie et le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) en France. À noter également un lien accru entre le CNCC et l'interprofession française des semences (SEMAE) via notamment l'organisation d'un séminaire en mai 2023 à Alger pour échanger autour des stratégies de développement, des procédures commerciales et des exigences sanitaires.

Coopérations européennes et multilatérales

Les programmes européens et multilatéraux permettent également de conduire de nombreuses coopérations. La France a participé à **deux programmes d'assistance technique de l'UE** « DIVECO » sur la diversification de l'économie agricole et agroalimentaire, puis « DIVECO 2 » consacré à la pêche et à l'initiative « ENPARD » (programme d'actions pilotes pour le développement agricole et rural). Elle gère le volet oléicole du **Programme d'appui au secteur de l'agriculture en Algérie (PASA)**, confié par délégation à Expertise France, qui a pour objet un appui à des filières agricoles stratégiques avec à moyen terme un objectif d'exportation et comprend les volets structuration des filières, augmentation de la production et de la qualité, et gouvernance, ainsi que le **Programme d'appui à l'économie bleue – pêche et aquaculture**.

La France a participé à **cinq jumelages institutionnels européens** entre 2012 et 2022 dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (appui aux services vétérinaires, au Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture, au développement des signes de qualité et d'origine, et à la création d'un observatoire des filières agricoles et agroalimentaires). Les deux derniers, terminés fin 2022, ont couvert les secteurs de la **protection des végétaux** (appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein des services de la protection des végétaux et des contrôles techniques) et de la **forêt** (appui au renforcement des capacités de la direction générale des forêts dans la mise en œuvre de la stratégie forestière).

La France participe également à **des coopérations dans un cadre multilatéral** (CIHEAM, processus 5+5, OMSA, REMESA, programmes d'assistance technique de la Banque mondiale) dans des domaines variés, notamment **le secteur vétérinaire, le développement rural et le développement durable**: échanges de bonnes pratiques, renforcement des capacités des acteurs ruraux pour favoriser les démarches territoriales, développement des activités de conseil pour les volets innovants (agroécologie, nouveaux métiers, diversification des activités, financement de l'agriculture, etc.).

Coopérations dans le secteur privé

Des coopérations sont aussi conduites par le secteur privé tel le partenariat entre la **Chambre nationale d'agriculture algérienne et Chambres d'agriculture France ou celui entre la Chambre nationale d'agriculture algérienne et la Région Auvergne Rhône-Alpes**, qui portent notamment sur les signes de qualité et les productions animales. Par ailleurs, les entreprises françaises présentes en Algérie jouent un rôle central dans les évolutions de l'industrie agroalimentaire algérienne: liens avec l'amont des filières, qualité, sécurité sanitaire, transfert d'expertise... Des coopérations sont également conduites par **Intercéréales** dans le domaine de la céréaliculture: sessions de formation de céréaliculteurs algériens en France et en Algérie, conduite des cultures, agrégage des céréales, production locale de semences, conseils aux producteurs sur leur organisation, sur les questions techniques, technico-économiques, sociétales et environnementales, amélioration de la logistique des importations de céréales.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/ DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.